

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2222

11 septembre 2013

SOMMAIRE

Locke S.A.	106611	NSS New Luxco S.A.	106616
Locke S.A.	106610	Ocean Fund	106617
Lumino S.A.	106612	OFR Group S.à r.l.	106626
Lux Venture Finance SPF, S.A.	106610	Olympia Lux	106615
Madar Invest Luxe	106613	Olympia Lux	106618
Mantra Alternative Private Equity	106611	OME Acquisition S.C.A.	106616
Mantra Management	106613	OME Investment Acquisition S.C.A.	106616
Mapi SA/SPF	106610	OME Investment S.A.	106617
Mapi SA/SPF	106611	OME S.A.	106654
Matthias Holding S.A. SPF	106612	Onshore Drilling Holding SA	106627
Medianet Industries S.A.	106611	Open Text SA	106617
Medisys Développement	106611	Opera Fund	106656
Merlin Entertainments Group Luxembourg 2 S.à r.l.	106612	Outlet Site Holdings S.à r.l.	106620
Merlin Entertainments Group Luxembourg 3 S.à r.l.	106612	Ovide S.A.	106656
Metastore S.A.	106614	Pah Luxembourg 5 Sàrl	106618
M&G Deltgen	106610	Paraguay Agricultural Corporation S.A.	106656
Microcap 07 - FTL S.C.A, SICAR	106613	Parcoy S.à r.l.	106617
Midway S.A.	106614	Participations Techniques SA/SPF	106618
Midway S.A.	106614	P.B.I. Holding	106656
Minardo S.A. SPF	106614	Pluxx Holding S.A.	106632
M.I.S.S. - Multimedia International System Service S.A.	106610	Poland Residential (Lux) Holding Company II S.à r.l.	106617
Moda S.A.	106613	Popso (Suisse) Investment Fund SICAV	106614
Morganite Luxembourg S.A.	106615	Poseilux Parent S.à r.l.	106636
Muguet Financière Holding S.A.	106613	Prestinvest Holding S.A.	106649
Nacarat Design & Créations	106618	Silverlands (SA) Plantations	106654
NBG Asset Management Luxembourg ..	106612	Simac Services S.à r.l.	106649
NBG International Funds SICAV	106615	Train Hostel S.A.	106644
Neo Medical Systems S.A.	106615	Vodafone Investments Luxembourg S.à r.l.	106652
Nestan S.A. SPF	106615		
New Spirit S.à r.l.	106616		
NSS Management Investment Vehicle S.A.	106616		

Lux Venture Finance SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 32.720.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Luxembourg, le 15 juillet 2012.

F. DUMONT / T. SIMONIN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013101573/14.

(130123502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

M.I.S.S. - Multimedia International System Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 124.516.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013101579/10.

(130123679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Locke S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 68.645.

Par la présente, je donne ma démission en tant qu'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Marco Sterzi.

Référence de publication: 2013101563/9.

(130122941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Mapi SA/SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 73.253.

En date du 28 mai 2013, le mandat comme administrateur de Monsieur Grégory Mathis a été renouvelé.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mapi SA/SPF

Référence de publication: 2013101581/11.

(130123660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

M&G Deltgen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, 16, rue Jean-Pierre Thill.

R.C.S. Luxembourg B 161.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013101580/10.

(130123063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Mapi SA/SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 73.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013101582/11.

(130123661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Locke S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 68.645.

Par la présente, je donne ma démission en tant que Commissaire aux Comptes de votre Société.
Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Julien Nicaud.

Référence de publication: 2013101564/9.

(130122941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Medianet Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.184.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101586/10.

(130123535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Medisys Développement, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.484.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en date du 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013101587/11.

(130123601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Mantra Alternative Private Equity, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.926.

Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration tenu le 15 juillet 2013

Changement d'adresse du siège social de la Société

Le Conseil d'Administration décide de changer, avec effet immédiat, l'adresse du siège social de la Société et de transférer ses activités du 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 28-32, Place de la gare, L-1616 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101606/13.

(130123021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Lumino S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 46.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101571/9.

(130122831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Merlin Entertainments Group Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 346.300,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 108.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101588/11.

(130123247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

NBG Asset Management Luxembourg, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 81.459.

Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration tenu le 15 juillet 2013

Changement d'adresse du siège social de la Société

Le Conseil d'Administration décide de changer, avec effet immédiat, l'adresse du siège social de la Société et de transférer ses activités du 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 28-32, Place de la gare, L-1616 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101627/13.

(130123017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Merlin Entertainments Group Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 346.300,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 109.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101589/11.

(130123246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Matthias Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 172.361.

Les comptes annuels pour la période du 12/10/12 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101608/10.

(130122977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Microcap 07 - FTL S.C.A, SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 124.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013101591/11.

(130123105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Muguet Financière Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 118.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101601/9.

(130122900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Madar Invest Luxe, Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 1, rue Bender.
R.C.S. Luxembourg B 160.194.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 28 juin 2013

1. Le siège social de la société a été transféré à 1, rue Bender, L-1229 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013101602/11.

(130123379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Mantra Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 162.859.

Extrait de la résolution prise lors du conseil de gérance tenu le 15 juillet 2013

Changement d'adresse du siège social de la Société

Le Conseil de Gérance décide de changer, avec effet immédiat, l'adresse du siège social de la Société et de transférer ses activités du 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 28-32, Place de la gare, L-1616 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101607/12.

(130123020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Moda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 131.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MODA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013101623/11.

(130122808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Metastore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E.
R.C.S. Luxembourg B 89.033.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013101614/10.

(130123534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Midway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 78.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101619/10.

(130123658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Minardo S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 156.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101621/9.

(130122854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Midway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 78.338.

En date du 12 juillet 2013, les mandats de Monsieur Grégory Mathis et de Madame Anabela Fonseca comme administrateurs ont été renouvelés.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Midway SA

Référence de publication: 2013101620/12.

(130123659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Popso (Suisse) Investment Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 68.857.

Le Conseil d'Administration de la sicav a décidé de changer le siège sociale de la société du 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 25, Grand Rue, L-1661 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Pour Popso (Suisse) Investment Fund SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013101667/13.

(130123074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Morganite Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 7.776.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101624/9.

(130123699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

NBG International Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 81.335.

Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration tenu le 15 juillet 2013

Changement d'adresse du siège social de la Société

Le Conseil d'Administration décide de changer, avec effet immédiat, l'adresse du siège social de la Société et de transférer ses activités du 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 28-32, Place de la gare, L-1616 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101628/12.

(130123016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Neo Medical Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 148.809.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013101629/14.

(130123684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Nestan S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 166.339.

Les comptes annuels pour la période du 28/12/2011 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101630/10.

(130122943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Olympia Lux, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 152.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101643/9.

(130122883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

New Spirit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 36.696.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/07/2013.

G.T. Experts Comptables S.À.R.L.
Luxembourg

Référence de publication: 2013101631/12.

(130123324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

NSS Management Investment Vehicle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 143.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101635/10.

(130123745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

NSS New Luxco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 143.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101636/10.

(130122839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

OME Acquisition S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 141.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OME S.A.
Gérant unique

Référence de publication: 2013101644/11.

(130122824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

OME Investment Acquisition S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 143.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OME Investment S.A.
Gérant unique

Référence de publication: 2013101645/11.

(130122823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Ocean Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 109.962.

—
Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration tenu le 15 juillet 2013

Changement d'adresse du siège social de la Société

Le Conseil d'Administration décide de changer, avec effet immédiat, l'adresse du siège social de la Société et de transférer ses activités du 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 28-32, Place de la gare, L-1616 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101637/12.

(130123015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Open Text SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 154.208.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101639/10.

(130123417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

OME Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 143.243.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OME Investment S.A.

Référence de publication: 2013101646/10.

(130122826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Poland Residential (Lux) Holding Company II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.818.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013101662/11.

(130123117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Parcoy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.436.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013101655/11.

(130123587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Olympia Lux, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 152.352.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le 15 juillet 2013 à 11h00

Résolution 4:

L'assemblée prend note de la démission de M. James A. Parrish et M. Bruno Andrea Cappuccini.

L'assemblée décide de ramener le nombre d'administrateurs à 4.

L'assemblée renouvelle le mandat des administrateurs suivants:

- M. Sergio Heuer
- M. Paul Schreiber
- M. Massimo Bochicchio
- M. Pascal A. Maeter

pour un terme venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Résolution 5:

L'assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises agréé KPMG Luxembourg S.à r.l, dont le siège social est situé au 9 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, pour un terme venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013101642/23.

(130122882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Participations Techniques SA/SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 31.849.

En date du 7 juin 2013, les mandats de Monsieur Grégory Mathis et de Madame Anabela Fonseca comme administrateurs ont été renouvelés.

Les mandats prendront fin avec l'assemblée générale de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Participations Techniques SA/SPF

Référence de publication: 2013101656/12.

(130123668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Pah Luxembourg 5 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 165.903.

Les Comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101676/10.

(130122927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Nacarat Design & Créations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5626 Mondorf-les-Bains, 12, avenue Elise Deroche.
R.C.S. Luxembourg B 137.363.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Philippe VIOLIER, directeur de sociétés, né à Paris (France), le 23 février 1959, demeurant à L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Unden, et

2.- Mademoiselle Ludivine PLESSY, employée privée, née à Laxou (France), le 3 avril 1977, demeurant à F-57100 Thionville, 12, rue Jean Wehé, et

3.- Monsieur Philippe BOCAGE, directeur artistique, né à Meulan (78), le 19 septembre 1967, demeurant à F-78580 Herbeville, 23 Grande Rue, ici représenté par Monsieur Philippe VIOLIER, préqualifié, en vertu d'une (1) procuration sous seing privé lui délivrée.

La précitée procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Nacarat Design & Créations", avec siège social à L-5626 Mondorf-les-Bains, 12, Avenue Elise Deroche, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 137.363, a été constituée originellement sous la dénomination de Nacarat Design S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem en date du 14 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 999 du 23 avril 2008. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par:

- Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1883 du 14 septembre 2009, et

- Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 663 du 13 mars 2012, contenant notamment l'adoption de sa dénomination actuelle.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par dix (10) parts sociales de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR) chacune.

- Que la partie comparante sub 1 est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s' est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide restructurer le capital social et de remplacer les dix (10) parts sociales existantes de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR) chacune, par cent (100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes détenues par Monsieur Philippe VIOLIER, pré qualifié.

Deuxième résolution - Objet social

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence l'article 2 des statuts en y ajoutant les mentions suivantes:

«Elle a également pour objet la réalisation de toutes prestations en matière de communication, marketing et conseil dans ces domaines ainsi que de projets liés à des plans de communication incluant la production et/ou la vente de tous supports et communication publicitaires ou non.

Elle pourra réaliser toutes prestations de services administratifs aux entreprises et aux particuliers ainsi que des travaux comptables excluant cependant ceux visés par la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux experts comptables et exclusivement réservées aux professions réglementées.»

Troisième résolution - Cessions de parts

Monsieur Philippe VIOLIER, pré qualifié, ici présent, cède par les présentes:

(i) vingt (20) parts sociales qu'il détient dans la Société à Madame Ludivine PLESSY, pré qualifiée, ici présente, et acceptant pour le prix de 2.500,00 EUR (deux mille cinq cents euros), et

(ii) trente-et-une (31) parts sociales qu'il détient dans la Société à Monsieur Philippe BOCAGE, pré qualifié, ici représenté comme ci-avant, et acceptant pour le prix de 3.875,00 EUR (trois mille huit cent soixante-quinze euros).

Le cédant déclare avoir reçu les prix dû hors la présence du notaire instrumentant, et donne quittance.

Les cessions de parts sociales sont en application de l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales et 1690 du Code Civil à considérer comme dûment notifiés et acceptés par la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de confirmer Monsieur Philippe VIOLIER, pré qualifié, à la fonction de gérant pour une durée indéterminée et de nommer pour une durée indéterminée aux fonctions de gérante:

Mademoiselle Ludivine PLESSY, employée privée, née à Laxou (France), le 3 avril 1977, demeurant à F-57100 Thionville, 12, rue Jean Wehé.

Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée par la signature conjointe des deux (2) gérants.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à de douze mille cinq cents euros (12'500.-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 950,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Philippe VIOLIER, Ludivine PLESSY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 03 juillet 2013. Relation GRE/2013/2709. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013105227/76.

(130127669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Outlet Site Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.117.

In the year two thousand thirteen, the seventh day of June, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Outlet Site Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg (the Company). The Company has been incorporated on May 30, 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, in the process of publication in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association (the Articles) have not been amended since.

There appeared,

Outlet Site JV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is at Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 1. Creation of categories of shares in the share capital of the Company namely (i) ordinary shares (the Ordinary Shares) and (ii) tracking shares (the Tracking Shares) all having a par value of one euro (EUR 1) each;
 2. Conversion of the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares in the share capital of the Company into Ordinary Shares;
 3. Increase of the share capital of the Company by an amount of two euro (EUR 2) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) consisting of twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares to twelve thousand five hundred two euro (EUR 12,502) by the creation and issue of one (1) Tracking Share of Class A and of one (1) Tracking Share of Class B with a par value of one euro (EUR 1) each;
 4. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 3. above;
 5. Subsequent amendment and restatement of articles 5, 15.2 and 16 of the Articles in order to reflect inter alia the creation of new classes of shares adopted under item 1. above and the increase of the share capital adopted under item 3.;
 6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Intertrust Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents necessary or useful for such purpose;
 7. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create classes of shares in the share capital of the Company namely (i) ordinary shares (the Ordinary Shares) and (ii) tracking shares (the Tracking Shares) all having a par value of one euro (EUR 1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares in the share capital of the Company into Ordinary Shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two euro (EUR 2) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) consisting of twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares to twelve thousand five hundred two euro (EUR 12,502) by the creation and issue of one (1) Tracking Share of Class A and of one (1) Tracking Share of Class B with a par value of one euro (EUR 1) each.

Subscription - Payment

Thereupon, Outlet Site JV S.a r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to:

(i) one (1) Tracking Share of Class A with a par value of one euro (EUR 1), and to fully pay it up by a contribution in cash amounting to three hundred one thousand three hundred sixty-one euro and eighty-five cents (EUR 301,361.85) to be allocated as follows:

- one euro (EUR 1) to the share capital account of the Company;
- three hundred one thousand three hundred sixty euro and eighty-five cents (EUR 301,360.85) to the share premium connected to the Tracking Shares of Class A; and

(ii) one (1) Tracking Share of Class B with a par value of one euro (EUR 1), and to fully pay it up by a contribution in cash amounting to one million four hundred twenty-five thousand euro (EUR 1,425,000) to be allocated as follows:

- one euro (EUR 1) to the share capital account of the Company;
- one million four hundred twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 1,424,999) to the share premium connected to the Tracking Shares of Class B.

The amount of one million seven hundred twenty-six thousand three hundred sixty-one euro and eighty-five cents (EUR 1,726,361.85) is at the disposal of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder further resolves to amend and restate articles 5, 15.2 and 16 of the Articles so that they read henceforth as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at twelve thousand five hundred and two Euro (EUR 12,502.-), represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (collectively, the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share), (ii) one (1) tracking share of class A (collectively, the Tracking Shares of Class A and individually, a Tracking Share of Class A), and (iii) one (1) tracking share of class B (collectively, the Tracking Shares of Class B and individually, a Tracking Share of Class B) in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2 The Company may also create and issue tracking shares of a new class or classes to be defined and additional Tracking Share of Class A or Tracking Share of Class B (collectively, the Tracking Shares, and individually, a Tracking Share), that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track (the Designated Assets). Any issue of a new class of shares will have to be approved by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3 Thus each class of Tracking Shares will be allocated to a specific investment and will be entitled to the Investment Net Result as set out in article 15.2 of these Articles, calculated in accordance with the relevant terms and conditions of the shareholders agreement entered into by and between the sole shareholder of the Company and the shareholders of the former (the Shareholders Agreement).

5.4 The Tracking Shares of Class A track the performance and returns (including without limitation all income derived from loans and licenses) of the Company's investment in the Series A Projects (as defined in the Shareholders Agreement).

5.5 The Tracking Shares of Class B track the performance and returns (including without limitation all income derived from loans and licenses) of the Company's investment in the Series B Projects (as defined in the Shareholders Agreement).

5.6 The holders of the Ordinary Shares and the Tracking Shares (collectively and irrespectively of their class, the Shares, and individually and irrespectively of their class, a Share) are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote."

5.7 The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

" **15.2.** After the allocation of any profits to the Legal Reserve and subject to any mandatory provisions of the Law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(i) the holders of the Shares shall, pro rata the capital invested by each of them in respect of their Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares of such class (the Investment Income), minus (ii) any costs directly related to such investment (the Investment Costs), items (i) and (ii) to be determined by the Board (Investment Net Result);

(ii) for the avoidance of any doubt, the holders of the Tracking Share of Class A at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Tracking Share of Class A in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, licensing fees, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its investment in the Series A Projects (the "Class A Investment Income"), minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the Board (the "Class A Investment Net Result");

(iii) for the avoidance of any doubt, the holders of the Tracking Share of Class B at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Tracking Share of Class B in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, licensing fees, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its investment in the Series B Projects (the "Class B Investment Income"), minus (ii) any costs directly related to the Class B Investment Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the Board (the "Class B Investment Net Result");

(iv) a dividend in connection with Tracking Shares of one or more classes will only be paid to the relevant class of Shares if the whole net distributable benefits exceed the amount of the envisaged benefits distribution and if in accordance with the Shareholders Agreement.

(v) in so far as an Investment Net Result on one or several Share classes will be observed, the General Meeting will have the power to decide of the distribution of this or these Investment Net Result(s) in accordance with the Shareholders Agreement.

(vi) the shareholders have discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions."

" **Art 16.**

16.1 The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company, it being specified that the liquidation surplus of the Company is to be disposed of in the manner provided for in article 15 of these Articles.

16.2 Any liquidation surplus comprised in each Designated Asset, after payment of the Company's liabilities, shall be distributed to the holders of relevant Tracking Shares in proportion to their respective holdings of such shares.

16.3 For the purposes of this Article 16:

(a) any liabilities or expenses of the Company attributable to, or incurred in respect of, a Designated Asset shall be regarded as a reduction in the value of the assets forming part of the relevant Designated Asset;

(b) any liabilities or expenses of the Company not falling within (a) above shall be regarded as a reduction in the value of the assets of the Designated Assets in proportion to the value of the assets comprised in them respectively;

(c) in the event that the liabilities or expenses to be applied in reduction of a particular Designated Asset under (a) or (b) above exceed the value of that asset, the value of that asset shall be regarded as nil for the purposes of this Article 16, and such shortfall shall be applied in reduction of the other Designated Asset in proportion to the value of the assets comprised in them respectively (such value being calculated, in the case of each asset, after first giving effect to the reductions required by paragraphs (a) and (b) above).

16.4 Any liquidation surplus remaining after the distribution set forth under this Article 16 shall be paid to the holders of Ordinary shares in proportion to the Ordinary shares held by each of them."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolve to amend to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Intertrust Luxembourg S.A. each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le septième jour du mois de juin, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Outlet Site Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 30 mai 2013 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU:

Outlet Site JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'Associé Unique),

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Création de catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir (i) les parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et (ii) les parts sociales traçantes (les Parts Sociales Traçantes), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

2. Conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en Parts Sociales Ordinaires;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux euros (EUR 2) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à douze mille cinq cents deux euros (EUR 12.502), par l'émission d'une (1) Part Sociale Traçante de Classe A et d'une (1) Part Sociale Traçante de Classe B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

4. Souscription et libération des classes de parts sociales comme indiqué sous le point 3 ci-dessus;

5. Modification subséquente et refonte des articles 5, 15.2 et 16 des Statuts afin de refléter entre autres la création des nouvelles catégories de parts sociales adoptée au point 1. ci-dessus et l'augmentation de capital adoptée au point 3. ci-dessus;

6. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout employé de Loyens & Loeff et tout employé de Intertrust Luxembourg S.A., pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

7. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer des catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir (i) les parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et (ii) les parts sociales traçantes (les Parts Sociales Traçantes), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en Parts Sociales Ordinaires.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de deux euros (EUR 2) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à douze mille cinq cents deux euros (EUR 12.502), par l'émission d'une (1) Part Sociale Traçante de Classe A et d'une (1) Part Sociale Traçante de Classe B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Souscription - Libération

Sur ce, Outlet Site JV S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

(i) une (1) Part Sociale Traçante de classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1), et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois cent un mille trois cent soixante et un euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 301.361,85) affecté comme suit:

- un euro (EUR 1) au compte de capital social de la Société;
- trois cent un mille trois cent soixante euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 301.360,85) au compte de prime d'émission connecté aux Parts Sociales Traçantes de Classe A; et

(ii) une (1) Part Sociale Traçante de classe B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant d'un million quatre cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.425.000) affecté comme suit:

- un euro (EUR 1) au compte de capital social de la Société;
- un million quatre cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 1.424.999) au compte de prime d'émission connecté aux Parts Sociales Traçantes de Classe B.

Le montant d'un million sept cent vingt-deux mille trois cent soixante et un euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 1.726.361,85) est à la disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide en outre de modifier et reformuler les articles 5, 15.2 et 16 des Statuts afin qu'ils aient désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents deux euros (EUR 12.502), représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (collectivement les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), (ii) une (1) part sociale traçante de classe A (collectivement les Parts Sociales Traçantes de Classe A et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe A), et (iii) une (1) part sociale traçante de classe B (collectivement les Parts Sociales Traçante de Classe B et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe B).

5.2 La Société peut également créer et émettre des parts sociales traçantes d'une nouvelle classe à définir et des Parts Sociales Traçantes de Classe A et des Parts Sociales Traçantes de Classe B additionnelles (collectivement, les Parts Sociales Traçantes, et individuellement, une Part Sociale Traçante), qui traceront la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront (les Actifs Désignés). Toute émission d'une nouvelle classe de parts sociales devra être approuvée par une résolution des associés, agissant conformément aux dispositions prescrites pour la modification des Statuts.

5.3 Ainsi, chaque classe de Parts Sociales Traçantes sera affectée à un investissement en particulier et donnera droit au Revenu Net d'Investissement tel que défini à l'article 15.2 des présents Statuts, calculé en accord avec les stipulations pertinentes du pacte d'associés conclu entre l'associé unique de la Société et les associés de celui-ci (le Pacte d'Associés).

5.4 Les Parts Sociales Traçantes de Classe A traceront la performance et le rendement (incluant sans limitation tous les revenus dérivés des prêts et des licences) de l'investissement de la Société dans les Projets de Série A (tels que définis dans le Pacte d'Associés).

5.5 Les Parts Sociales Traçantes de Classe B traceront la performance et le rendement (incluant sans limitation tous les revenus dérivés des prêts et des licences) de l'investissement de la Société dans les Projets de Série B (tels que définis dans le Pacte d'Associés).

5.6 Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Traçantes (collectivement et sans tenir compte de leurs classes les Parts Sociales, et individuellement et sans tenir compte de leur classe, une Part Sociale) sont désignés ensemble comme les Associés. Chaque Part Sociale donne droit à son propriétaire à un vote.

5.7 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

« 15.2. Après affectation des bénéfices à la Réserve Légale et sous réserve des dispositions de la Loi, tous les bénéfices restants seront distribués et payés comme suit:

(i) les détenteurs des Parts Sociales auront, au prorata du capital investi par chacun d'eux pour leurs Parts Sociales (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), droit à un dividende égal à (i) tous les produits et tout revenu réalisés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, les gains sur capital, les boni de liquidation, les produits d'une vente ou tout autre produit ou revenu) sur leur investissement direct dans les avoirs acquis grâce au

produit de la souscription aux Parts Sociales de cette classe (le Revenu d'Investissement), moins (ii) tous les coûts directement liés à cet investissement (les Frais d'Investissement), les points (i) et (ii) étant déterminés par le Conseil (le Revenu Net d'Investissement).

(ii) pour éviter tout doute, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A au moment d'une telle distribution, au prorata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, redevances de licence, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenus par la Société en relation avec son investissement dans les Projets de Série A (le Revenu d'Investissement de Classe A), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu d'Investissement de Classe A, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil (le Revenu Net d'Investissement de Classe A).

(iii) pour éviter tout doute, les détenteurs de Parts Sociales de Classe B au moment d'une telle distribution, au prorata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, redevances de licence, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenus par la Société en relation avec son investissement dans les Projets de Série B (le Revenu d'Investissement de Classe B), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu d'Investissement de Classe B, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil (le Revenu Net d'Investissement de Classe B).

(iv) un dividende associé à des Parts Sociales Traçantes d'une ou plusieurs classes ne pourra être versé à la classe de parts sociales considérées que si l'ensemble du bénéfice net distribuable est supérieur au montant de la distribution envisagée et est en accord avec le Pacte d'Associés.

(v) Dès lors qu'un Revenu Net d'Investissement sera constaté sur une ou plusieurs classes de Parts Sociales, l'Assemblée Générale aura la faculté de décider de la distribution de ce ou ces Revenu(s) Net(s) d'Investissement conformément au Pacte d'Associés).

(vi) L'Assemblée Générale peut disposer du surplus, s'il y en a, à sa discrétion. Elle peut, en particulier, affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à une réserve ou le reporter.»

« Art. 16.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société, étant spécifié qu'il sera disposé du boni de liquidation de la manière prévue à l'article 11 des présents Statuts.

16.2 Tout boni de liquidation compris dans tout Actif Désigné, après paiement des dettes de la Société, sera distribué entre les détenteurs des Parts Sociales Traçantes concernées en proportion de leurs détentions respectives de ces parts sociales.

Pour les besoins cet Article 16:

(a) toute dette ou dépense de la Société attribuable à, ou encourue en relation avec, un Actif Désigné sera considérée comme une réduction de la valeur des actifs composant l'Actif Désigné concerné;

(b) toute dette ou dépense de la Société ne tombant pas dans le (a) ci-dessus sera considérée comme une réduction de la valeur des actifs des Actifs Désignés en proportion de la valeur des actifs qui le composent respectivement;

(c) dans le cas où les dettes ou dépenses devant être appliqués en réduction d'un Actif Désigné particulier suivant (a) ou (b) ci-dessus excèdent la valeur de cet actif, la valeur de cet actif sera considéré comme nul pour les besoins de cet Article 16, et ce déficit sera appliqué en réduction des autres Actifs Désignés en proportion de la valeur des actifs qui les composent respectivement (cette valeur étant calculée, dans le cas de chaque actif, après avoir en premier lieu donné effet aux réductions requises par les paragraphes (a) et (b) ci-dessus).

16.4. Tout boni de liquidation subsistant après la distribution prévue sous cet article 16 sera distribué aux porteurs de parts sociales ordinaires en proportion des parts sociales ordinaires détenues par chacun d'entre eux.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et tout employé de Intertrust Luxembourg S.A., chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille sept cents euros (EUR 2.700,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 juin 2013. Relation: EAC/2013/7759. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013105245/333.

(130127346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

OFR Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Family Recruitment.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 3A, Parc Welwert.

R.C.S. Luxembourg B 149.522.

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE DIX-NEUF JUILLET.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg-ville (Grand-Duché de Luxembourg), intervenant en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la présente

ONT COMPARU:

1) Madame Martine Marie Elisabeth BONMARIAGE, médecin généraliste, de nationalité belge, née à Kangu (Congo) le 15 mars 1969, domiciliée à B-6941 Durbuy - Heid, 50 Aisne;

2) Madame Pascale Marie Thérèse Jeanne Geneviève HAINE, employée privée, de nationalité belge, née à Liège le 15 janvier 1968, domiciliée à B-6780 Messancy, 1 boîte 2, rue du centre, Belgique;

3) Monsieur Emmanuel Pierre Charles Albert Ghislain JASSOGNE, consultant, né à Butare (Rwanda), le 27 novembre 1967, domicilié à B-6941 Durbuy - Heid, 50 Aisne;

Madame Martine Marie Elisabeth BONMARIAGE et Madame Pascale Marie Thérèse Jeanne Geneviève HAINE, toutes deux prénommées sub 1) et 2) sont ici représentées par Monsieur Emmanuel Pierre Charles Albert Ghislain JASSOGNE, prénommé sub 3), en vertu de deux procurations datées du 18 juillet 2013, lesquelles procurations resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Les comparants déclarent être les associés de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise "OFR Group S.à r.l.", une société ayant comme enseignes commerciales Family Recruitment et Ocube's, ayant son siège social à L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin, R.C.S. Luxembourg numéro B 149522, constituée sous la dénomination «Family Recruitment» suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2468 du 18 décembre 2009.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 382 du 13 février 2012.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de la société du 4, rue Pierre de Coubertin, L-1358 Luxembourg à 3A, Parc Welwert, L-9147 Erpeldange et décision de modifier en conséquence l'article 5, première phrase des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Première phrase.** Le siège social est établi à Erpeldange, Grand-Duché de Luxembourg.»

2. Révocation de Madame Martine Marie Elisabeth BONMARIAGE de sa fonction de gérant B de la société et décision de lui donner décharge entière et définitive pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

3. Décharge entière et définitive à Madame Pascale Marie Thérèse Jeanne Geneviève HAINE, ancienne gérante de la société, pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31.12.2012.

4. Décision de confirmer en qualité de gérant de la société, Monsieur Emmanuel Pierre Charles Albert Ghislain JASSOGNE.

5. Divers

Première résolution.

Les associés déclarent que le siège social de la société a été transféré de Luxembourg à L-9147 Erpeldange au 1^{er} octobre 2012.

Afin de régulariser cette situation, les associés décident de constater par acte notarié ce transfert de siège social de son adresse actuelle au 3A, Parc Welwert, à L-9147 Erpeldange et décident de modifier en conséquence la première phrase de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 5. Première phrase.** Le siège social est établi à Erpeldange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Deuxième résolution.

Les associés décident de révoquer Madame Martine Marie Elisabeth BONMARIAGE de sa fonction de gérant B de la société et décident de lui donner décharge entière et définitive pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Les associés décident également de donner décharge entière et définitive à Madame Pascale Marie Thérèse Jeanne Geneviève HAINE, ancienne gérante de la société, pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2012.

Troisième Résolution

Les associés décident de supprimer les catégories de gérant et de confirmer en qualité de gérant de la société, Monsieur Emmanuel Pierre Charles Albert Ghislain JASSOGNE, prénommé, lequel dernier sera le gérant unique de la société.

Il aura les pleins pouvoirs pour engager la société par sa signature individuelle.

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à l'assemblée et aux membres du bureau, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. JASSOGNE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 juillet 2013. Relation: RED/2013/1234. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24 juillet 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013105251/70.

(130127668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Onshore Drilling Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 178.892.

 STATUTS

L'an deux mil treize, le douze juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SANDAWA CORPORATIONS, ayant son siège social à Urb. Horizontes, Casa 9A, El Dorado, Ciudad de Panama, Panama,

ici représentée par son directeur, Monsieur Ignasi MAESTRE CASANOVAS, né à Barcelone, le 16 novembre 1950, demeurant à Baixad del Moli, n 15, Andorre la Vieille AD500, Principauté d'Andorre.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentais de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «ONSHORE DRILLING HOLDING SA» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'"Associé Unique") ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se

produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

Art. 4. Objet Social. La société a pour objet le conseil aux entreprises en général et elle pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 100 (cent) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations peuvent aussi être nominatives ou au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier vendredi de juin à 12:00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou

assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la seule signature d'un administrateur de la Société, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 18. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il a souscrit les 100 (cent) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Associé Unique à hauteur de 100% par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000 (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi sur les Sociétés de 1915, et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.200.-

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à 1 (un);
2. est nommé Administrateur Unique de la Société:

Igmasa Management Luxembourg S.à r.l., ayant son siège 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg RCS Luxembourg B 169.275, représentée par son représentant permanent, Monsieur Luis PONS ESCOLANO, avocat, né à Valencia (Espagne), le 25 mars 1977, demeurant à B-1050 Bruxelles, avenue Louise 386.

3. est nommé commissaire aux comptes de la Société:

MONTEREY AUDIT S.à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, RCS Luxembourg B 78.967.

4. le mandat de l'Administrateur Unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2018; et

5. le siège social de la société est fixé au L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

signé: I. MAESTRE CASANOVAS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33051. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105252/267.

(130127147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Pluxx Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 10, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 178.908.

STATUTS

L'an deux mille treize, le douze juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Fabio MAZZONI demeurant professionnellement au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, ici représentée par Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et par les présents statuts.

La société existe sous la dénomination de PLUXX HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Pétange.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet de:

- Assurer le développement, la production, la distribution, l'installation et le service de solution de monitoring énergétique, industriel et environnemental;

- Assurer le développement, la production, la distribution, l'installation et le service de solutions à la mobilité électrique;

- Développer avec les acteurs locaux et internationaux du marché de l'énergie et des services annexes des solutions software et hardware supportant les besoins de contrôle, de monitoring et de pilotage de la production, du transport, de la distribution et des consommations en fluides énergétiques ou autres;
- Héberger les services IT nécessaires à la télégestion/monitoring des installations sous contrôle de la société Pluux, de ses partenaires et de clients en Europe;
- Donner des conseils en installation et gestion de plate-formes informatiques;
- Faire des travaux de recherche et développement dans le domaine de l'électronique destiné aux secteurs énergétiques, industriels et automobiles;
- Importer, exporter, acheter et vendre en détails ou en gros du matériel informatique et électronique;
- Organiser des événements tant au Luxembourg qu'à l'étranger dans ses secteurs d'activités;
- Prendre des participations dans d'autres sociétés;
- Faire toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement;
- Prendre la direction et le contrôle en sa qualité d'administrateur, liquidateurs ou autrement, de sociétés affiliées ou filiales et leur prodiguer des avis;
- Consentir des prêts ou garantir des prêts consentis par des tiers à des sociétés affiliées.

La Société peut en outre réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. - Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, le conseil d'administration peut être réduit à un administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la société, dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, en cas d'administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la société et pour la représentation de la société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Exceptionnellement, la ou les premières personnes auxquelles sera déléguée la gestion journalière de la société, pourront, le cas échéant, être nommées par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jeudi du mois de juin à 18.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra le dernier jeudi du mois de juin 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Fabio MAZZONI, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Résolutions de l'actionnaire unique

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs, le terme de leur mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2018:
 - Monsieur Fabio MAZZONI, administrateur de sociétés, né à Ixelles (Belgique) le 20 janvier 1960, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
 - Mademoiselle Violène ROSATI, administrateur de sociétés, née à Mont St. Martin (France), le 23 avril 1977, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

- Madame Catherine GIORDANO, née le 7 juin 1976 à Asti (Italie), résidant professionnellement au 121 Avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg;

- Monsieur Olivier PIRAUX, administrateur de sociétés, né à Saint Mard (Belgique) le 29 octobre 1966, demeurant professionnellement à B-1200 Bruxelles, 233, avenue Herbert Hoover;

- Monsieur Hugues DHAeyer, administrateur de sociétés, né à Etterbeek (Belgique) le 20 juin 1970, demeurant professionnellement à B-1200 Bruxelles, 233, avenue Herbert Hoover;

3.- Est nommé commissaire aux comptes, le terme de son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2018:

La société à responsabilité limitée BG Consulting S.à r.l., ayant son siège social à L-8365 Hagen, 48A, rue Principale, R.C.S. Luxembourg numéro B 118473.

4.- Le siège de la société est établi à L-4702 Pétange, 10, rue Robert Krieps, Hall 4B.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33049. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105285/220.

(130127751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Poseilux Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 178.911.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twelfth of July.

Before Us, MaTtre Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED:

1. P5 SUB L.P.1 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, PERMIRA V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner PERMIRA V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mr Raymond THILL, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney, given under private seal in Guernsey;

2. Permira V L.P.2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner. Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mr Raymond THILL, prenamed, by virtue of a power of attorney, given under private seal in Guernsey;

3. P5 Co-Investment L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mr Raymond THILL, prenamed, by virtue of a power of attorney, given under private seal in Guernsey;

4. Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mr Raymond THILL, prenamed, by virtue of a power of attorney, given under private seal in Guernsey;

5. P5 CIS S.à r.l., a company organised under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with number B 178 072, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, here represented by Mister Raymond THILL, prenamed, by virtue of a power of attorney, given under private seal in Luxembourg.

The said powers of attorneys, initialed ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of "Poseilux Parent S.à.r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;
- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;
- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose;

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at forty thousand Euro (EUR 40,000.-) represented by four million (4,000,000) shares with a par value of one Cent (EUR 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. The shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more partners, the shares are freely transferable among partners. In the same case they are transferable to non-partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the decision of the sole partner or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company shall be managed by a board of managers composed of three members at least, who need not be partners of the Company.

The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy. One manager can represent more than one of his/her co-managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 13. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 14. The Company will be bound by the sole signature of any manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 15. To the extent permissible under Luxembourg Law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the Managers, auditor, secretary and other officers, servants or agents for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, on or about the execution of their duty or supposed duty or in relation thereto except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own willful act, neglect or default respectively and except as provided for in article

59 paragraph 2 of the Luxembourg company law, and none of them shall be answerable for the act, receipts, neglects or defaults of the other or others of them, or for joining in any receipt for the sake of conformity, or for any bankers or other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody, or for any bankers, brokers, or other persons into whose hands any money or assets of the Company may come, or for any defect of title of the Company to any property purchased, or for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company, to any security upon which any moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage occasioned by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of their respective offices or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own willful neglect or default respectively.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of August 10, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 17. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 18. Each year, as at the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

- P5 Sub L.P.1: 827,607 shares
- Permira V L.P.2: 2,671,127 shares
- Permira Investments Limited: 393,536 shares
- P5 Co-Investment L.P.: 91,202 shares
- P5 CIS S.ar.l.: 16,528 shares

Total: 4,000,000 shares

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of forty thousand Euro (EUR 40,000.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1.500.-).

General meeting of partners

Immediately after the incorporation of the Company, the members, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite duration:
 - Mr Eddy PERRIER, born on July 5, 1977 in Saint Jean de Maurienne, France, with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
 - Mr. Kees JAGER, born on April 1, 1977 in Guernsey, Channel Islands, with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey; and
 - Mr. Ola NORDQUIST, born on November 10, 1970 in Skene (Sweden) with professional address at Birger Jarlsgatan 12, 114 34 Stockholm, Sweden;
 - Mr. Cédric PEDONI, born on March 24, 1975 in Villerupt, France, with professional address at 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze juillet;

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

ONT COMPARU:

1. P5 SUB L.P.1 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Monsieur Raymond THILL, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;
2. Permira V L.P.2 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Monsieur Raymond THILL, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;
3. P5 Co-Investment L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. L.P., agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Monsieur Raymond THILL, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;
4. Permira Investments Limited, agissant par son nommée Permira Nominees Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Monsieur Raymond THILL, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey.
5. P5 CIS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 178 072, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, dûment représenté par Monsieur Raymond THILL, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

Les procurations signées ne varient par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège - Social

Art. 1^{er}. Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Poseilux Parent S.à.r.l.» (ci-après la «Société») laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;

- accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne.

- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe quelle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance. Il peut être créé, par simple décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à quarante mille Euros (EUR 40.000,-) représenté par quatre millions (4.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un Cent (EUR 0,01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La société est gérée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société.

Les gérants sont élus par une résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés.

Art. 11. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, télécopie ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses co-gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Art. 12. Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion, ou par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 13. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

Art. 14. La Société sera engagée par la seule signature de chacun des gérants de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

Art. 15. Pour autant que la Loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires, employés ou agents de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toute action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils auront encouru pour cause de signature de contrats ou de tout action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, excepté s'ils les ont encouru suite à leur propre acte de malveillance, négligence, ou défaut et excepté selon les provisions de l'article 59 paragraphe 2 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés, et aucun d'entre eux ne devra être responsable collectivement pour un acte, négligence ou défaut commis par l'un ou l'autre d'entre eux, ou pour avoir agi conjointement dans un but de conformité, ou encore pour un banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés, ou pour un banquier, broker ou toute autre personne dans les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis, ou pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien, pour l'absence ou l'invalidité de titres détenus la Société alors que des fonds de la Société ont été investis, pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part, pour toute perte, dommage ou inconvénients de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec leurs fonctions, excepté s'ils sont causés par leur propre malveillance, négligence ou défaut.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considérée comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

E. Exercice social - Bilan - Répartitions

Art. 17. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés. Cependant l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suivant:

- P5 Sub L.P.1: 827,607 parts sociales
- Permira V L.P.2: 2,671,127 parts sociales

- Permira Investments Limited: 393,536 parts sociales
 - P5 Co-Investment L.P.: 91,202 parts sociales
 - P5 CIS S.à.r.l.: 16,528 parts sociales
- Total: 4.000.000 de parts sociales

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de quarante mille Euros (EUR 40.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Eddy PERRIER, né le 5 juillet 1977 à Saint Jean de Maurienne, France, avec adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
 - Monsieur Kees JAGER, né le 1^{er} avril 1977 à Guernesey, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey; et
 - Monsieur Ola NORDQUIST, né le 10 novembre 1970 à Sneke (Suède), ayant son adresse professionnelle à Birger Jarlsgatan 12, 114 34 Stockholm, Suède.
 - Monsieur Cédric PEDONI, né le 24 mars 1975 à Villerupt (France), ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33032.

Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105267/457.

(130127790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Train Hostel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 178.915.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le quinze juillet,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU

Monsieur Pascal HENNUY, administrateur de sociétés, né le 27 juillet 1970 à Ettelbruck (Belgique), demeurant professionnellement au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg,

Lequel comparant, ès - qualités qu'il agit, a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé, entre les actionnaires comparant et toutes les personnes qui deviendront dans la suite actionnaires, une société constituée sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «TRAIN HOSTEL S.A.» (la «Société»), laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci - après la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci - après les «Statuts»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du portefeuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

3.2. La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

3.3. Elle pourra également accorder tous prêts, avances ou garanties à toutes personnes morales (détenues ou non) ainsi qu'à titre exceptionnel à toutes personnes physiques. Elle pourra également souscrire à tout emprunt obligataire sous quelle forme que ce soit. La Société pourra également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques, licences ou droits d'auteurs et autres droits se rattachant à ces brevets, marques, licences ou droits d'auteurs ou pouvant les compléter.

3.4. La Société aura également pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location, leasing ou toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

3.5. La société pourra également réaliser des prestations de marketing ainsi que le commerce d'articles cadeaux publicitaires et d'objets publicitaires, d'articles de maroquinerie et d'emballage.

3.6. En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.»

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg - Ville. Le siège social de la Société pourra être transféré à l'intérieur du la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand - Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

4.2. Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Art. 5. Capital - Actions.

5.1. Capital.

Le capital souscrit de la Société est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros) divisé en 310 (trois cent dix) actions ayant chacune une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) (les «Actions»).

5.2. Actions.

5.2.1. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et mentionnera, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date de ce transfert.

5.2.2. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 6. Augmentation de capital.

6.1. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 7 ci-après.

6.2. La Société peut racheter ses propres Actions sous les conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Général.

7.1. L'actionnaire unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. En cas de pluralité d'actionnaires, chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, requiert une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.3. Toute assemblée générale des actionnaires sera convoquée conformément à la Loi.

7.4. Chaque Action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.5. Sauf stipulations contraires de la Loi, les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des actionnaires, dûment convoquée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants, indépendamment de la proportion du capital représenté.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes prévues par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être approuvées devront réunir une majorité de deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

7.6. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires afin de participer à toute assemblée des actionnaires.

7.7. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les actionnaires pourront valablement dispenser de toutes formalités de convocations.

7.8. La première Assemblée Générale des Actionnaires a tous pouvoirs pour nommer le(s) délégué(s) à la gestion journalière.

Art. 8. Conseil d'administration.

8.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

8.2. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou qu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

8.3. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six (6) ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

8.4. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de cette personne morale.

8.5. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée lors de l'assemblée générale des actionnaires.

8.6. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, lequel restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires; ou convoquer une assemblée générale des actionnaires pour son remplacement immédiat.

8.7. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

Art. 9. Modalités procédurales.

9.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Quelle que soit la composition du conseil d'administration, son Président pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

9.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme, fax courrier électronique à chaque administrateur au moins 3 (trois) Jours Ouvrables avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il

suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télégramme, fax ou courrier électronique. Cette convocation peut être levée par le consentement donné par écrit, par fax, télégramme ou courrier électronique. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à des dates, heures et places précédemment convenues par le conseil d'administration.

9.3. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre Administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par courrier électronique, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement vidéo et de téléconférence est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être physiquement présents et autorisés à voter.

9.4. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente à la réunion du conseil d'administration.

9.5. Les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

9.6. Les résolutions écrites signées par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles valablement prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

9.7. Dans la perspective des Statuts, «jours Ouvrables» a pour signification tout jour calendaire (autre que samedi et dimanche) pendant lequel les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration.

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées dans le livre des procès-verbaux de la Société, lesquels seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion. La signature de tous administrateurs participant à la réunion par télé ou vidéoconférence sera apposée par la personne ayant reçu instruction à cet effet pendant la vidéoconférence ou la conférence téléphonique.

10.2. Les résolutions prises par l'administrateur unique seront constatées dans le livre des procès-verbaux de la Société.

10.3. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par son administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Président et le secrétaire ou par deux des administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

11.2. Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que les pouvoirs de représentation de la Société en relation avec ceux - ci à un des membres du conseil d'administration, qui sera nommé comme administrateur -délégué. Le conseil d'administration pourra en outre conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs rémunérations.

11.3. Une telle délégation à un membre du conseil d'administration impose à celui-ci l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués à cet administrateur -délégué.

Art. 12. Pouvoirs de représentation. La Société est engagée par la seule signature de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Art. 13. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la Loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes formeront le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de maximum six ans.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Réserve Légale.

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués au compte de la réserve statutaire. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

14.2. Dividendes.

14.2.1. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

14.2.2. Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la Loi.

Art. 15. Dissolution et Liquidation.

15.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts.

15.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires, déterminant en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

Art. 17. Assemblée générale annuelle.

17.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mai à 11h00.

17.2. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle sera tenue le Jour Ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

17.3. D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieux et places tels que spécifié dans les avis de convocations.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2014.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Nombre d'Actions	Montant souscrit (en EUR)	% du capital social
Pascal HENNUY	310	31.000,-	100,00%

Les actions ont été libérées à concurrence de 25% par paiement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi que preuve en a été donnée au notaire soussigné par la production d'un certificat bancaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ont été dûment accomplies.

Evaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Le comparant ci-dessus, représentant la totalité du capital souscrit a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

2. Sont nommés au poste d'administrateur:

a. Monsieur Pascal HENNUY, demeurant professionnellement, 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg;

b. Monsieur François DIFFERDANGE, demeurant professionnellement, 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg;

et,

c. Monsieur Tom DONOVAN, demeurant 79, Glenvara Park, Knocklyon Dublin 16 Irlande.

Sauf renouvellement, les mandats viendront à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

3. Est nommé au poste d'administrateur délégué

Monsieur Pascal HENNUY, demeurant professionnellement, 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg Sauf renouvellement, son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Jawer Consulting SA., ayant son siège social au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg inscrite au RCS Luxembourg B 54 164.

Sauf renouvellement, son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

5. Le siège social de la Société est fixé au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. HENNUY, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33255. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105453/240.

(130127875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Prestinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 112.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101693/9.

(130122963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Simac Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.111.

In the year two thousand thirteen, the seventh day of June, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Simac Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg (the Company). The Company has been incorporated on May 30, 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, in the process of publication in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association (the Articles) have not been amended since.

There appeared,

Simon MAC LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 225 W. Washington Street, Indianapolis, IN 46204 (United States of America) (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is at Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred euro (EUR 100) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares to twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600) by the creation and issue of one hundred (100) shares with a par value of one euro (EUR 1) each;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles), in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Intertrust Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of one hundred euro (EUR 100) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares to twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600) by the creation and issue of one hundred (100) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Simon MAC LLC, represented as stated above, hereby declares that it subscribes to one hundred (100) shares with a par value of one euro (EUR 1) each and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to one hundred nineteen thousand six hundred twenty three euro and five cents (EUR 119,623.05) to be allocated as follows:

- (i) one hundred euro (EUR 100) is allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) one hundred nineteen thousand five hundred twenty three euro and five cents (EUR 119,523.05) is allocated to the share premium accounts of the Company

The amount of one hundred nineteen thousand six hundred twenty three euro and five cents (EUR 119,623.05) is at the disposal of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles which will read henceforth, as follows:

" **5.1.** The share capital is set at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600), represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Intertrust Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le septième jour du mois de juin,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Simac Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 mai 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

A comparu:

Simon MAC LLC, une société régie par les lois du Delaware, dont le siège social se situe à 225 W. Washington Street, Indianapolis, IN 46204 (Etats-Unis d'Amérique) (l'Associé Unique)

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour y subir les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent euros (EUR 100) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à douze mille six cents euros (EUR 12.600), par l'émission de cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus.

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter, l'augmentation de capital adoptée au point 2.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff, à tout employé de Intertrust Luxembourg S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

5. Divers.

II. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de cent euros (EUR 100) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à douze mille six cents euros (EUR 12.600), par l'émission de cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'acter la souscription et la pleine libération de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

Simon MAC LLC, prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de cent dix-neuf mille six cent vingt-trois euros et cinq cents (EUR 119,623.05) qui sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de cent euros (EUR 100) sera affecté au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de cent dix-neuf mille cinq cent vingt-trois euros et cinq cents (EUR 119,623.05) sera affecté aux comptes de prime d'émission de la Société.

Le montant de cent dix-neuf mille six cent vingt-trois euros et cinq cents (EUR 119,623.05) est à la disposition de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600), représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de Intertrust Luxembourg S.A. afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch/Alzette.

Et après lecture faite au représentant des parties comparantes, ledit représentant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 juin 2013. Relation: EAC/2013/7761. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013105367/143.

(130127370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Vodafone Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.090.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 79.256.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of July at 10:00 o'clock.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Vodafone Consolidated Holdings Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Vodafone House, The Connection, Newbury, Berkshire, RG14 2FN, United Kingdom, registered with the Companies' House under number 5754561,

here represented by Sean O'Brien, Company Secretary, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Newbury, on July 11th 2013.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member of Vodafone Investments Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 79.256, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 11 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 June 2001, number 440. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 15 February 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 4 April 2012, number 884.

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of seven million eight hundred and ninety-two thousand Euro (EUR 7,892,000), in order to bring it from its current amount of thirteen billion eighty-two million one hundred and eight thousand Euro (EUR 13,082,108,000) to an amount of thirteen billion ninety million Euro (EUR 13,090,000,000), through the issue of seven thousand eight hundred and ninety-two (7,892) shares having a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each and increase the share premium account by an amount of seventy-eight million five hundred thirty-four thousand seven hundred ninety-one Euro and fifty-seven cents (EUR 78,534,791.57).

The seven thousand eight hundred and ninety-two (7,892) shares have been subscribed by the sole shareholder of the Company, Vodafone Consolidated Holdings Ltd, at a price of one thousand Euro (EUR 1,000) each plus share premium.

The shares subscribed have been paid up in cash by the subscriber so that the total sum of eighty-six million four hundred twenty-six thousand seven hundred ninety-one Euro and fifty-seven cents (EUR 86,426,791.57) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, Article 6 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at thirteen billion ninety million Euro (EUR 13,090,000,000), represented by thirteen million ninety thousand (13,090,000) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze juillet à 10:00 heures.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Vodafone Consolidated Holdings Limited, une limited liability company constituée et régie selon les lois d'Angleterre et de Wales, ayant son siège social au Vodafone House, The Connection, Newbury, Berkshire, RG14 2FN, United Kingdom, inscrite au Companies' House sous le numéro 5754561,

ici représentée par Sean O'Brien, secrétaire général, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Newbury, le 11 juillet 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Vodafone Investments Luxembourg S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 79.256, constituée selon acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 11 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 14 juin 2001, numéro 440. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 4 avril 2012, numéro 884.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept millions huit cent quatre-vingt-douze mille euros (EUR 7.892.000) afin de l'augmenter de son montant actuel de treize milliards quatre-vingt-deux millions cent huit mille euros (EUR 13.082.108.000) jusqu'à treize milliards quatre-vingt-dix millions d'euros (EUR 13.090.000.000) par l'émission de sept mille huit cent quatre-vingt-douze (7.892) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, et d'augmenter la prime d'émission de la Société de soixante-dix-huit millions cinq cent trente-quatre mille sept cent quatre-vingt-onze euros et cinquante-sept cents (EUR 78.534.791,57).

L'ensemble des sept mille huit cent quatre-vingt-douze (7.892) nouvelles parts sociales ordinaires ont été intégralement souscrites par l'associée unique, Vodafone Consolidated Holdings Limited, au prix de mille euros (EUR 1.000) chacune et une prime d'émission.

L'ensemble des nouvelles parts souscrites ont été libéré en numéraire par l'associée unique, de sorte que la somme de quatre-vingt-six millions quatre cent vingt-six mille sept cent quatre-vingt-onze euro et cinquante-sept cents (EUR 86.426.791,57) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

A la suite de la première résolution, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à treize milliards quatre-vingt-dix millions euros (EUR 13.090.000.000) représenté par treize million quatre-vingt-dix mille (13.090.000) parts sociales avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Dont acte notarié, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. O'Brien et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2013. LAC/2013/33037. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105470/107.

(130127374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

OME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 139.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OME S.A.

Référence de publication: 2013101647/10.

(130122825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Silverlands (SA) Plantations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 171.996.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of June;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

SilverStreet Private Equity Strategies Soparfi, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B 167.402 and having its registered office at 6, Rue Gabriel Lippmann, E Building, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach,

here represented by Mr Malcolm WILSON, director, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Silverlands (SA) Plantations" (the "Company"), with registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 171996, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 4 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2734 dated 9 November 2012 on page 131203.

- The agenda is worded as follows:

1. To replace the first paragraph of article 4 of the articles of incorporation in order for it to read as follows: "The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange, in the Grand Duchy of Luxembourg."

2. To transfer the registered office of the Company from 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg to 6, Rue Gabriel Lippmann, E Building, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

3. Miscellaneous.

The shareholder then passed the following resolution:

First resolution

The shareholder resolves to replace the first paragraph of article 4 of the articles of incorporation in order for it to read as follows: "The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange, in the Grand Duchy of Luxembourg."

Second resolution

The shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg to 6, Rue Gabriel Lippmann, E Building, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at nine hundred Euros (EUR 900.-).

106655

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Munsbach, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le quatorzième jour du mois de juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

SilverStreet Private Equity Strategies Soparfi, une société à responsabilité limitée soumise aux lois luxembourgeoises, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.402 et ayant son siège social au 6, Rue Gabriel Lippmann, E Building, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach,

ici représentée par Monsieur Malcolm WILSON, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparantes a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Silverlands (SA) Plantations" (la "Société"), avec siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171996, constituée à la suite d'un acte du notaire instrumentant, en date du 4 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2734 en date du 9 novembre 2012, page 131203.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Remplacer le premier paragraphe de l'article 4 des statuts pour avoir la teneur suivante: «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, au Grand Duché de Luxembourg».

2. Transférer le siège social de la Société du 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg au 6, Rue Gabriel Lippmann, E Building, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

3. Divers.

L'associé unique a ensuite pris la résolution suivante:

Première résolution

L'associé unique décide de remplacer le premier paragraphe de l'article 4 des statuts pour avoir la teneur suivante: «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, au Grand-Duché de Luxembourg».

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg au 6, Rue Gabriel Lippmann, E Building, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Munsbach, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. WILSON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2013. LAC/2013/27860. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105361/96.

(130127203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Opera Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.983.

Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration tenu le 15 juillet 2013

Changement d'adresse du siège social de la Société

Le Conseil d'Administration décide de changer, avec effet immédiat, l'adresse du siège social de la Société et de transférer ses activités du 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 28-32, Place de la gare, L-1616 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101648/12.

(130123013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Ovide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 40.788.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013101649/11.

(130122794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Paraguay Agricultural Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.602.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013101654/11.

(130122855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

P.B.I. Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.892.700,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 167.919.

Extrait du procès verbal de la réunion du conseil de gérance du 11 juin 2013

Le conseil de gérance décide de nommer la société CHESTER & JONES S.à r.l., RCS Luxembourg B 120.602, domicilié au 14 rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013101652/14.

(130123095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.
